



## Durée réparation auto 8 mois

-----  
Par jeantoine

bonjour,

un véhicule Mercedes occasion sous garantie est pris en charge le 28 février 2020 par un distributeur Mercedes pour une réparation nécessitant le changement du catalyseur. Après plusieurs lettres recommandées à Mercedes France, et au distributeur Mercedes de Marseille, le véhicule n'est toujours pas réparé après 6 mois d'immobilisation. Se retranchant derrière la crise sanitaire ( cas de force majeure !!), Mercedes justifie sa non responsabilité en mettant en avant l'indisponibilité du catalyseur à l'usine, et annonce que la réparation pourrait, sous réserves, intervenir en Octobre 2020. Soit 8 mois après le premier diagnostic.

L'excuse de la crise sanitaire permet elle à Mercedes de s'exonérer sans limite de durée de ses obligations à l'égard de l'article L.138-1 du Code de la consommation qui fixe à 30 jours maxi le délai de réparation?

je vous remercie

-----  
Par sophie75

" si vous avez souscrit une garantie de protection juridique dans le cadre de votre assurance automobile, il est alors temps de demander son activation. Appelez directement la plateforme d'assistance ou votre assureur.

Pour l'automobiliste n'ayant pas souscrit cette garantie, il peut être efficace de joindre la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)."

-----  
Par jeantoine

merci à vous , j'ai effectivement envoyé un mail à la dgccrf il y a 5 jours, pas de réponse pour l'instant..

-----  
Par sophie75

vous pouvez aussi contacter le Centre de contact du Service Public au 3939 (Coût : 0,15 ? / minute + prix de l'appel)

-----  
Par jeantoine

merci SOPHIE75 pour vos conseils